00/KCK BURKINA FASO

Unité -Progrès -Justice

DECRET N°2013- 197 /PRES/PM/MAECR
MEF portant ratification de l'Accord
conférant le statut d'organisation
internationale à l'Académie internationale
de lutte contre la corruption (IACA)
adopté à Vienne en Autriche le 02
septembre 2010.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n°013-2011/AN du 30 juin 2011 portant autorisation de ratification de l'Accord conférant le statut d'organisation internationale à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) adopté à Vienne en Autriche le 02 septembre 2010 :

VU le décret n°2012-588/PRES PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'Accord conférant le statut d'organisation

internationale à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) adopté à Vienne en Autriche le 02 septembre

2010.

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 25 mars 2013

Com Companies Co

Le Premier Ministre

Beyon Lac Adophe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Beinbamk

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale

Yipènè Djibrill BASSOLE